**Santé et Sécurité**

Les organisations ont mis en place un filtrage avec un seule entrée, une seule sortie et la Bourse délimité par des barrières La sécurite est assurée par les ASVP du HAVRE. Les organisateurs ont mis en place une sono qui rappelle tous les 30 minuites le protocole sanitaire à suivre par l'ensemble des participants : (port du masque, distanciation sociale...), la mise à disposition de gel hydroalcoolique ou encore l’instauration d’un sens unique de visite. Quant aux chineurs, ils doivent obligatoirement porter le masque, sous peine de recevoir une amende de 135 euros.

Voir règlement sur le site du service public : [Santé et Sécurité](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13995)